

Silae : la paie collaborative

(1/2)

INFORMATIONS

DUREE

1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX 2023

Nous consulter

PRIX 2024

Nous consulter

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Nous consulter

FORMATEUR

Experts KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Responsables et collaborateurs des services Ressources Humaines et/ou tout autre service administratif en charge de la préparation de la paie

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender l'ensemble des fonctionnalités du portail collaboratif
- Savoir utiliser le logiciel de manière autonome
- Sécuriser la mise en place du logiciel au sein de son entreprise

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS

- Poste de travail Windows XP SP3, Vista, 7, 8, Windows10, Serveurs à partir de 2003, en 32bits ou en 64bits.
- Navigateur Internet Explorer ou Google Chrome

PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PORTAIL

- Se connecter à Silae
- Modifier le mot de passe
- Ergonomie de l'outil

GESTION DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

- Etablir une DPAE
- Consulter / modifier les données administratives (salariés et personnel externe)
- Editer une attestation d'emploi

GESTION DES ÉLÉMENTS DE PAIE

- Saisir / modifier / consulter les éléments financiers (Primes, AEN, etc...)
- Saisir / modifier / consulter / approuver les absences
- Saisir / modifier / consulter les heures (supplémentaires, complémentaires,...)
- Saisir / modifier / consulter les acomptes
- Saisir un message ou un commentaire à destination du gestionnaire du dossier
- Valider les données de paie



Silae : la paie collaborative

(2/2)

INFORMATIONS

DUREE

1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX 2023

Nous consulter

PRIX 2024

Nous consulter

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Nous consulter

FORMATEUR

Experts KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

CALCUL DES BULLETINS DE SALAIRE

- Calcul et contrôle des bulletins

SORTIE D'UN SALARIÉ

- Attestation employeur en EDI
- Documentations

CALCULER ET GÉNÉRER LA DSN

- Navigation et récapitulatif
- Refonte et régularisation de la DSN

ETATS ET TRAITEMENT POST PAIE

- Etat d'avancement et tableau de bord
- Etablir les bulletins de paie
- Etablir un état post paie sur un trimestre / par catégorie de salarié
- Consulter et exporter un état post paie
- Générer les virements

GESTION DU PORTAIL SALARIÉ (OPTION)

- Administration du portail
- Relation client : équipes congés payés, gestion portail salarié
- Saisie des absences
- Supervisions manager
- Saisie et paiement des notes de frais

ACCÉDER À LA DOCUMENTATION

- Menu
- Synthèse de la convention collective
- Classification des métiers

GESTION RH (PREMIUM)

- Bilan social
- Gestion des visites médicales
- Suivi des formations

ALERTES PARAMÉTRABLES (PREMIUM)

- Gestion des différents types d'alerte

